

Ville de  
**Linselles**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU C.C.A.S. DE LINSELLES**

-----  
**Mardi 04 mars 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre mars à 18h30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Linselles s'est réuni, sur la convocation et sous la présidence de Madame Isabelle POLLET, Maire, Présidente du CCAS, au lieu habituel de ses séances.

**Séance du Mardi 04 mars 2025**

1. Membres du Conseil d'Administration en exercice : **17**
2. Le Conseil d'Administration a été convoqué le **lundi 24 février 2025**

**Présents :**

Mme Isabelle POLLET, Maire, Présidente du CCAS  
Madame Annie DUPONCHELLE, Première Adjointe  
Monsieur Damien BEHIN-CAU, Vice-Président  
Mme Pascale DHALLUIN, Adjointe  
Mme Catherine CAPOEN, Mme Fabienne LORENT, Mr Michel SPANNEUT, Conseillers Municipaux  
Mme Ghislaine LAMBLIN, Mme Francine DEFEVER, Mme Colette CATTEAU, Mme Marie-Claire DHALLUIN, Mme Muriel THUILLIEZ, Mr Lucien COCHETEUX, Membres du Conseil d'Administration

**Pouvoirs :**

Mr Christophe TEMBREMAMDE, Membre du Conseil d'Administration donne pouvoir à Mme Ghislaine LAMBLIN, Membre du Conseil d'Administration  
Mr PIRES Antony, conseiller délégué membre du Conseil d'Administration donne pouvoir à Annie DUPONCHELLE, Première Adjointe  
Mme Véronique DERYCKE-WAGNON, Conseillère Municipale donne pouvoir à Damien BEHIN-CAU Vice-Président

**Absents excusés :**

Mr Christian DORMIEU, Membre du Conseil d'Administration

---

## **DELIBERATION 1 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025**

### **Rapport de Mme Isabelle POLLET, Maire, Présidente du CCAS**

En application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGT), les communes et établissements publics de plus de 3500 habitants sont tenus de présenter, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) qui doit donner lieu à un débat d'orientations (DOB) au sein du Conseil d'Administration.

Ce débat appuyé du rapport, dont il doit être pris acte par une délibération spécifique, doit permettre :

-D'informer sur l'évolution financière du CCAS en tenant compte de la conjoncture économique ;

-De discuter des orientations budgétaires qui vont être affichées dans le budget primitif.

**Madame Isabelle Pollet, Maire, Présidente du CCAS propose au Conseil d'administration de bien vouloir :**

-**Acter** le débat d'Orientations Budgétaires 2025 et les informations budgétaires figurant dans le rapport communiqué à cet effet.

-**Approuver** les orientations budgétaires.

-**Autoriser** Madame Isabelle Pollet, Maire, Présidente du CCAS à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

---

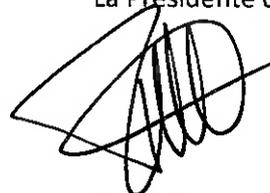
### **Décision**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Administration du CCAS acte le débat d'Orientations Budgétaires 2025 et les informations budgétaires figurant dans le rapport communiqué à cet effet, approuve les orientations budgétaires et autorise Madame Isabelle Pollet, Maire, Présidente du CCAS à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

---

Transmis en Préfecture le *12 Mars 2025*  
Acte exécutoire à dater de ce jour

Pour extrait conforme  
La Présidente du CCAS



Isabelle Pollet

